Club fondé en 1986

Adresse Club:
Squash Club Pétange
c/o Alex Savini
42, rue Stade JF Kennedy

L-3502 Dudelange

DEMANDE D'ADHESION AU CLUB

Nom	_____		
Prenom	_____		
Date de naissance	____/___/_____	**Nationalité:**	_____
Adresse, rue & no.	_____		
Code postal	_____	**Localité**	_____
Tel prive	_____	**GSM**	_____
E-mail	_____		

TARIF DES CARTES DE MEMBRES

Joueur/se licencié	150 Euros/12 mois	
Joueur/se loisir	175 Euros/12 mois	
Joueur/se étudiant	75 Euros/12 mois	(joindre copie carte étudiant avec dates de validité)
Carte honoraire/sympatisante	20 Euros par année	

Le montant correspondant est à virer au compte **Code BIC: BGLLLULL**

BGL-BNP Paribas ***LU74 0030 3474 3818 0000***

en mentionant: carte membre avec votre *nom et prénom*

Les joueurs/ses en possesion d'une carte de membre licencié sont autorisés a participer aux entrainements

Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception du virement dans les meilleurs délais.
Veuillez remettre cette fiche d'inscription dûment remplie à l'adresse de notre Trésorier: (ou par email)

Alex Savini
42, Rue Stade JF Kennedy
L-3502 Dudelange
savini.alex@outlook.com

Renseignements suplémentaires

Alex Savini
tel +352 691 514 473 savini.alex@outlook.com

! Important: joindre
2 ou 3 photos passport
2/ loisirs
3/ licencié !

Date: _____ Signature: _____

En signant vous acceptez les conditions générales d'utilisations des bâtiments d'utilité publique, comme défini par la commune de Pétange. Tout acte de vandalisme, non-respect des lieux, détoriation volontaire des terrains de squash et ou autre infrastructure sportive sera sanctionné par par l'exclusion de notre club. A partir de 2016, un badge au coût de 10euros vous sera remis, comme carte d'accès aux terrains de squash. Chaque membre loisir devra en outre réserver ses heures et son Terrain.
Le badge controllera l'accès, le payement de la cotisation ainsi que l'éclairage du Terrain !
Toutes informations supplémentaires sur www.squashpetange.lu
Le règlement communal de Pétange sur l'utilisation des infrastructures communales superside tout autre règlement interne au Club.